

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le seize décembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG, et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Fabienne GARCETTE et M. Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09/09/2011
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2012
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2012
- 5/ Demandes de subventions
- 6/ Affaires relatives au personnel communal
- 7/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2012
- 8/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2013
- 9/ Aménagement du refuge du Sudel : convention de maîtrise d'oeuvre
- 10/ Acquisition d'un radar dissuasif de vitesse

- 11/ CCRG : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage tripartite (commune-CCRG-SIEP de la Lauch)
- 12/ Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 13/ Vente d'une partie de terrain au profit de SFR
- 14/ Palmarès 2011 des maisons fleuries
- 15/ Motions CNFPT et ANEV
- 16/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 17/Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 18/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 19/ Divers (fixation des tarifs de vente de sapins de Noël, des fonds de coupes – informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part ensuite de la procuration suivante :

- M. Daniel Rothenflug à Mme Sylvie Plain

- Puis, M. le Maire rend hommage à M. Jacques Henry Gros, décédé le 19 septembre dernier. M. Gros a toujours su témoigner à notre village, aux associations et aux habitants, une attention particulière et un soutien constant et efficace. Il nous a aussi souvent fait l'honneur de sa présence, de sa participation et de son soutien à nos manifestations. L'assemblée observe une minute de silence et de recueillement en sa mémoire.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs de la Fête du Vin Nouveau les 24 et 25/09/2011,
- au Conseil de Fabrique, à la Société de Musique "Espérance", aux chorales réunies, à l'organiste M. Derycke et à Dominique Martin pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 06/11/2011, au profit de la restauration de l'orgue de l'église,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2011 ainsi qu'aux enfants des écoles et à leurs directrices,
- à Mme Odile Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2011,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour la vérification des bouches à incendie le 19/11/2011,
- à Mme l'Adjoint et aux conseillères qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 26/11/2011,
- à la Société de Musique « Espérance » pour la 3^{ème} édition du « Wuana-show » le 27/11/2011,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 03/12/2011,
- à l'Association « Les Amis de l'orgue de Wuenheim » pour le marché de Noël du 04/12/2011 et aux élèves des cycles 2 et 3 des écoles de Wuenheim pour leurs chants et à leurs directrices Mmes Jouannic et Krebs,
- aux adjoints, conseillers municipaux et à MM. Cadé, Dugardin, Gruneisen, Werner et Reeb, qui ont donné un coup de main pour la coupe des sapins de Noël le 10/12/2011,
- à Mme Céline Baumgratz, Gérante d'entreprise pour sa nomination au Grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,
- à M. Jean-Marc Weber, Adjoint et Chef de Corps qui s'est vu remettre la médaille d'or pour 30 années de présence au sein du Corps des sapeurs-pompiers de Wuenheim.

Enfin, il fait part de cartes et lettres de remerciements émanant de :

- Mme Jacques Henry Gros pour la carte de condoléances suite au décès de son époux,
- M. Jean-Jacques Doenlen pour la carte à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire,
- Mme Sylvie Solmi pour l'attention à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire,
- Mme Céline Baumgratz pour les félicitations adressées à l'occasion de sa nomination au Grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,
- l'UNC-AFN, section de Wuenheim et Delta Revie Haut-Rhin pour la subvention communale 2011,
- le Collège « R. Beltz » de Soultz pour le soutien apporté lors du cross des 10 et 11/10/2011.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Report du point N° 12 « Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) » au Conseil Municipal de janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité dont une procuration, la modification de l'ordre du jour.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/09/2011 :

Le Procès-Verbal de la séance du 09/09/2011 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2012 :

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 2,3 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2011 :

I. - LOCATIONS DIVERSES :

- Location provisoire de terrains communaux :

- | | |
|---|---------|
| - terrains pour dépôt de ruches, annuelle | 37,30 € |
| - pré "Leimgruben", annuelle | 39,45 € |
| (M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM) | |
| - Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe | 39,45 € |
| (M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM) | |

II. CIMETIERE :

- Concession trentenaire, le m ²	50,45 €
- Concession cinquantenaire, le m ²	95,75 €

III. COLUMBARIUM :

- 1 case (2 urnes) pour une durée de 15 ans	259,85 €
- 1 case (2 urnes) pour une durée de 30 ans	467,70 €

IV. BOIS DE CHAUFFAGE :

La commission « vignoble-forêt » du 24/11/2011 propose les mêmes tarifs qu'en 2011, à savoir :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	47,00 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	45,00 € TTC
- Bois A.F.D., le stère	45,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

A préciser que le bois de chauffage est coupé sur demande préalable, pour besoin personnel et à raison de 16 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

3° / POINT : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

est invité :

- à demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- à accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2011,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Georges Teulière, Receveur Municipal,
- à lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € (45,73 € en 2011).

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder exceptionnellement un taux de 100 %, M. le Trésorier s'étant largement investi, avec les services de la Trésorerie Générale, dans l'analyse prospective sollicitée par la commune en début d'année 2011.

4° / POINT : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2012 :

Préalablement au vote du budget primitif 2012, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2012, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011, à savoir :

Chapitre 20	:	5.000 €
Chapitre 21	:	40.050 €
Chapitre 23	:	75.000 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2012.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- APALIB Haut-Rhin : 430 €
- Hortithèque : un jeune de Wuenheim en BTSA Production Horticole 2^{ème} année : 20 €
- Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles : 40 €

6°/ POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL :

A. : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE :

Le Conseil Municipal est invité à :
- confirmer l'octroi d'une gratification de fin d'année (13^{ème} mois) à l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale en un versement unique en décembre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B. : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à reconduire le versement des indemnités pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

1. Personnel de catégorie C :

l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.07.2010	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	449,28 €	1
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	464,30 €	1
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	464,30 €	1,5

l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

2. Personnel de catégorie B :

l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.07.2010	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Rédacteur Principal	857,82 €	3

l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.10.2008	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 0,8 et 3)
Rédacteur Principal	1.250,08 €	1,5

l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

269,68 € par scrutin

- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),
- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2012, article 64111

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2012 :

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 24/11/2011, sous la présidence de M. l'Adjoint Horny, qui a fait le point de la situation forestière avec la participation de MM. Sprauel et Reeb, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 153.870 € pour 2.979 m³,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2012 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 46.413,90 € H.T. dont 15.844,15 € H.T. de travaux d'investissement et 30569,75 € H.T. de travaux d'entretien.
(annexe 1)

Ce plan de coupes pourra être revu à la baisse en fonction de la conjoncture économique et de l'évolution des prix.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8° / POINT : FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2013 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les

surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2013 transmise aux Conseillers (*annexe 2*).

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2013, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2012.

Suite à la réunion de la commission « vignoble-forêt » du 24/11/2011, le Conseil Municipal est invité à approuver l'état d'assiette des coupes 2013.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : AMENAGEMENT DU REFUGE DU SUDEL : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Dans le cadre du projet de réalisation de travaux d'aménagement du refuge du Sudel, il y a obligation pour les personnes morales de recourir à un architecte.

C'est ainsi que trois cabinets d'architecture ont été sollicités en vue de nous transmettre une proposition de convention de maîtrise d'œuvre.

Une seule offre nous est parvenue et émane de :

- Perspectives SARL d'Architecture de Soultz : la rémunération proposée est de 10 % du montant HT des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient, au titre de la Maîtrise d'œuvre, pour les travaux de réaménagement du refuge du Sudel, le cabinet « Perspectives SARL d'Architecture » de Soultz, 1, Place de la République ;
- demande à ce même cabinet de chiffrer le projet,
- autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de diverses Instances départementale, régionale et parlementaire.

10° / POINT : ACQUISITION D'UN RADAR DISSUASIF DE VITESSE :

Suite à la mise en place d'un panneau indicateur de vitesse sur la partie basse de la rue Principale au courant des mois de mai et septembre 2010 et vu le résultat (12,3 % des usagers roulent à plus de 50 km/h), il est proposé d'acquérir un radar dissuasif de vitesse.

Trois offres sont parvenues en mairie et émanent de :

- Société AMECSYS de Mulhouse (68) :
 - * 1 radar dissuasif de vitesse mobile I-Care avec options : 2.350,00 € HT
- Société Via Traffic France de Rott (67) :
 - * 1 radar dissuasif de vitesse mobile Compact avec options : 2.943,00 € HT
- Société AMD-GROUP de Courcay (37) :
 - * 1 radar préventif mobile Cartellovia avec options : 2.112,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'un radar dissuasif de vitesse,
- retient et approuve le devis de la Société AMECSYS de Mulhouse pour un montant de 2.350,00 € HT,
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012, article 2152.

11° / POINT : RUE PRINCIPALE : CCRG : CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX :

- **D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**
- **DE RENOVATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Principale – 3^{ème} tranche (tronçon compris entre la rue du Tir et la chapelle), sont prévus également le remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que le réseau d'assainissement et la pose du séparatif « eaux pluviales ».

Afin d'éviter que plusieurs entreprises n'oeuvrent dans le même espace ou de devoir rouvrir successivement la chaussée par chaque intervenant, il est envisagé de procéder à une Maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux de pose de ces différentes conduites.

La présente convention a pour objet, de confier au Mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser l'ensemble de l'opération, pour le compte du Maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée transmise aux Conseillers (*annexe 3*), conformément au modèle validé, nécessaire à la réalisation de cette opération, et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12° / POINT : ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Ce point est reporté au Conseil Municipal du 10 janvier 2012.

En effet, le PLU doit être complété par les annexes sanitaires (eau-assainissement) et l'évaluation environnementale doit être mise à jour.

13° / POINT : VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN AU PROFIT DE SFR :

Par délibération en date du 18/09/2007, la commune de Wuenheim a souscrit un contrat de location pour les emprises occupées par SFR par le biais d'une convention (section 11 – parcelle 1) et perçoit depuis lors un loyer revalorisé chaque année selon l'indice INSEE du coût de la construction (premier loyer : 2.000 €).

Par lettre réceptionnée en mairie le 28/03/2011, SFR désire se porter acquéreur du terrain dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale concernant ses installations.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10/05/2011, a chargé M. le Maire, MM. Siffert et Haennig, de négocier l'offre au mieux avec un minimum de 25.000 € et a demandé une mesure d'ondes officielle de l'antenne de Wuenheim.

La négociation avec SFR a eu lieu fin août 2011 et les conditions renégociées sont les suivantes :

- contenance 67 m² à détacher de la parcelle N° 1 – section 11 avec chemin d'accès ;
- prix : 20.000 € + 1 année de loyer (2011-2012), soit 22.220,21 €

Tous les frais d'acte seront à la charge de SFR.

Le Conseil Municipal, majoritairement, à l'exception de M. Mechler, qui vote contre et de MM. Haennig et Schaller qui s'abstiennent,

- donne son accord pour céder la parcelle 1, section 11 d'une superficie de 67 m² à SFR pour un montant de 20.000 €,
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Pour ce qui est de la mesure d'ondes magnétiques effectuée par l'APAVE de Mulhouse, le 06/09/2011, dans plusieurs endroits du village (rue du Col Amic-Montée de Thierenbach-rue Principale et rue de la Fonderie), le résultat de ces essais est que toutes les valeurs mesurées conformément au protocole ANFR respectent les limites fixées par le décret N° 2002-775 du 03 mai 2002 et par la Recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 12 juillet 1999. Le champ total le plus important, correspondant au cumul de toutes les émissions, est 21,9 fois inférieur au seuil le plus contraignant.

14° / POINT : PALMARES 2011 DES MAISONS FLEURIES :

M. l'Adjoint Siffert donne lecture du palmarès 2011 des maisons fleuries :

- | | | |
|---|---------------|-----------|
| 1. M. et Mme HORNY Noël – 6 rue des Jardins..... | 15,17 points |) ex-æquo |
| 1. M. et Mme FUGLER Michel – 24 rue du Col Amic..... | 15,17 points | |
| 2. M. et Mme COUTY Robert – 8 rue du Ruisseau | 14,83 points | |
| 3. M. et Mme JUD Claude – 2 rue du Vieil Armand | 14,33 points | |
| 4. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine – 8 rue du Réservoir..... | 14,17 points |) ex-æquo |
| 4. M. et Mme MOSCHENROSS François – 9 rue du Ruisseau | 14,17 points | |
| 5. M. et Mme ZEYER Pierre – 10 rue du Ruisseau | 13,83 points |) ex-æquo |
| 5. Mme KNITTEL Denise – 81 rue Principale | 13,83 points | |
| 6. M. et Mme MARBACH Frédéric – 18 rue du Col Amic..... | 13,67 points |) ex-æquo |
| 6. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît – 34 rue Principale..... | 13,67 points |) ex-æquo |
| 6. M. et Mme MONAMI Louis – 7A rue de la Fonderie | 13,67 points | |
| 7. M. et Mme MANN Robert – 14 rue de la Fonderie | 13,00 points | |
| 8. M. et Mme HAENNIG Henri – 3 Montée de Thierenbach..... | 12,67 points |) ex-æquo |
| 8. M. et Mme ZUMBIEHL René – 124 rue Principale | 12,67 points | |
| 9. M. et Mme GASSER Pierre – 43 rue Principale..... | 12,50 points |) ex-æquo |
| 9. M. et Mme WAGNER Franck – 49 rue Principale | 12,50 points | |
| 10. M. LEDERMANN Erick – 42 rue Principale | 12,33 points |) ex-æquo |
| 10. M. et Mme Christophe KUBLER – 132 rue Principale | 12,33 points |) ex-æquo |
| 10. M. Guillaume HEGY et Mme Martine DOPPLER – 1C rue du Col Amic | 12, 33 points | |

HORS CONCOURS : M. et Mme SIFFERT François

M. le Maire et M. Siffert adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété et aux membres du jury.

15° / POINT : MOTIONS :

A/ COTISATION AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) :

Le CNFPT assure l'essentiel de la formation professionnelle des agents publics territoriaux. Pour mener à bien ces actions de formations, les collectivités lui versent, depuis 1987, une cotisation représentant 1% de leur masse salariale.

Or, le Parlement, lors de l'adoption de la loi de Finances rectificative de 2011, risque, avec le soutien du Gouvernement, d'approuver un amendement sénatorial visant à baisser le taux de cotisation au CNFPT de 10 %, soit une cotisation ramenée à 0,9 % dès 2012.

Cette décision amputerait de 33,8 millions d'euros par an les ressources du service public de la formation, et ce dès l'exercice 2012. le CNFPT pourrait être amené à ne plus prendre en charge les frais annexes liés à la formation (hébergement, restauration, déplacement) ou à rendre certaines formations payantes, à charge pour les collectivités d'assurer ces dépenses supplémentaires.

Aussi le CNFPT souhaite que les collectivités soumettent à leur assemblée délibérante l'adoption d'un vœu pour le rétablissement du taux plafond de 1 % de cotisation versé pour la formation professionnelle de leurs agents, envoyé par la suite au Préfet du département. Les vœux ainsi obtenus rejoindront le mouvement des collectivités qui ont déjà fait entendre leur désapprobation dont notamment l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

B/ LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION :

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très larges inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier,

Nous, élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 11/10/2011 : les points principaux de cette réunion ont été la préparation de différentes manifestations (Soirée « pizza » du 25/10/2011, Cérémonie du 11/11/2011, Banque Alimentaire du 26/11/2011, fête de Noël des moins-jeunes du 18/12/2011 et cérémonie des vœux du 07/01/2012) et le projet de regroupement scolaire avec la commune de Jungholtz.

- **Commission "Vignoble-Forêt" + Syndicat Viticole du 03/11/2011 :** ce rendez-vous annuel avec les membres du Comité du Syndicat Viticole, a pour but de faire le point des problèmes rencontrés, de recenser les attentes et d'aborder les projets en cours. Ont été discutés la clôture électrique contre les dégâts de gibiers, la rénovation du chemin « Steingaesslé », les prévisions de travaux 2012, les travaux d'enrochement du Wuenheimerbach (haut du village) et la fermeture du vignoble pendant les vendanges.

- **Conseils d'Ecoles du 10/11/2011 :** M. le Maire et Mme Fugler, déléguée aux conseils d'école ont fait un compte-rendu de ces deux conseils d'écoles.

- **Commission "Vignoble-Forêt" + Syndicat Viticole du 19/11/2011 :** il s'agissait d'une sortie sur le terrain suite à la réunion du 03/11/2011.

- **Commission "Vignoble-Forêt" + représentants de l'ONF du 24/11/2011 :** le point essentiel de cette réunion a été l'étude du plan de coupes 2011 en forêt communale en présence des responsables de l'ONF.

- **Réunion Personnes Publiques Associées (PLU) du 28/11/2011**

- **"Toutes Commissions" du 28/11/2011 :** cette réunion avait pour but essentiel de faire la synthèse suite à la réunion des Personnes Publiques Associées (PLU) du matin et de mettre au point l'échéancier de la suite de la procédure.

- **"Toutes Commissions" du 06/12/2011 :** les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 16/12/2011.

17° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 29/09/2011 :** ont été abordés le centre nautique intercommunal, l'adhésion de la commune de Merxheim à la CCRG, les finances, le service environnement, la gestion des structures de la petite enfance de Guebwiller, l'économie, l'assainissement, le service patrimoine, le gymnase du Hugstein et les affaires relatives au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 21/10/2011 :** cette séance avait pour points essentiels les finances et la comptabilité, l'attribution u marché des ordures ménagères, le renouvellement du contrat « enfance et jeunesse », la modification du règlement d'assainissement de la CCRG, l'Office de Tourisme Intercommunal et les affaires relatives au personnel.

- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 03/11/2011 :** suite à l'adhésion de la commune de Merxheim à la CCRG, cette commission a été appelée à se réunir afin de déterminer le montant des charges transférées et l'attribution de compensation de la commune de Merxheim.

18° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 7 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2011.

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

19° / POINT : DIVERS :

A/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL :

Les tarifs 2010 sont reconduits, à savoir :

- petits :	9 €
- moyens :	13 €
- grands :	17 €

Le Conseil Municipal est invité à fixer aussi le prix des fonds de coupe sur pied dans la forêt soumise (9 € HT le stère jusqu'à ce jour)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B/ FIXATION DES TARIFS DES FONDS DE COUPES :

Le Conseil Municipal est invité à fixer à 90,00 € H.T. le prix du lot de fonds de coupes. 19 lots ont été demandés.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

C/ INFORMATIONS DIVERSES :

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/05 au 31/08/2011 : 68 passages et/ou interventions sur le ban communal.

- 94^{ème} Congrès des Maires de France du 22 au 24/11/2011 : M. le Maire fait un compte-rendu succinct de ce Congrès auquel il a participé pour la première fois, à ses frais et sur le thème « le citoyen ».

M. le Maire remercie les Adjoint, les conseillers municipaux, les délégués de la commune auprès des organismes extérieurs et le personnel communal pour le bon travail effectué durant cette année 2011 et les invite « à garder le cap ».

Après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée, M. le Maire clôt la séance à 21h30.